



# SOCIETE SPORTIVE LIMOUSINE DE TIR

Lieu dit « Plaisance », rue Marguerite Yourcenar, 87280 LIMOGES  
Mail réservé licences : [licence.sslt87@sfr.fr](mailto:licence.sslt87@sfr.fr) - ☎ 07.87.13.87.40

Association Loi de 1901 affiliée à la Fédération Française de Tir sous le n° 27 87 175  
Agrément ministériel n°87-5-35 du 25/03/1977 pour la pratique du tir à la cible.  
Agrément Jeunesse et Sports n° ET 000070 - code établissement 0879ET0010 -  
APE 926C - Siret 39426216600017

**DEMANDE  
D'ADHESION  
et/ou LICENCE  
saison 2025 / 2026**

Mr  Mme NOM : ..... Prénom : .....

NOM de jeune fille : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : ..... Code Postal : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Nationalité : .....

Tél Dom : ..... Tél Bur : ..... Tél mobile : .....

Email : ..... Vos coordonnées ont-elles changé  
(obligatoire)

Profession : ..... durant l'année précédente ? oui  non

ADHESION CLUB	DROIT D'ENTREE	<input type="checkbox"/>	1 seul droit par famille		85€	à cumuler avec 1ère demande
TYPE DE DEMANDE DE LICENCE	1ère DEMANDE Licence + badge simple	<input type="checkbox"/>	Adulte	Né avant le 01/01/2006	185€	à cumuler avec droit d'entrée
		<input type="checkbox"/>	Jeune	Né après le 31/12/2005	95€	exonéré de droit d'entrée
	RENOUVELLEMENT	<input type="checkbox"/>	Adulte	Né avant le 01/01/2006	175€	
		<input type="checkbox"/>	Jeune	Né après le 31/12/2005	85€	
	MUTATION	<input type="checkbox"/>				
	Club: .....				Ligue: .....	
DEMANDE CARTE CLUB	CARTE CLUB + badge complet	<input type="checkbox"/>			150€	Licencié dans un autre club
	Club: .....				Ligue: .....	

## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRES

### En cas de 1ère adhésion :

- ⇒ Cet imprimé d'adhésion complété
- ⇒ Certificat médical FFTir complété par votre médecin (téléchargeable sur le site internet du club: [www.sslt.fr](http://www.sslt.fr) ou demander au stand auprès des Directeurs de Tir)
- ⇒ paiement par chèque de 270€ à l'ordre de la SSLT
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ photocopie carte d'identité recto-verso

### En cas de renouvellement :

- ⇒ Cet imprimé d'adhésion complété
- ⇒ Certificat médical FFTir complété par votre médecin mis à jour sur votre compte EDEN
- ⇒ paiement de 175€ à l'ordre de la SSLT
- ⇒ photocopie licence précédente

### En cas de mutation :

- ⇒ Cet imprimé d'adhésion complète
- ⇒ Certificat médical FFTir complété par votre médecin mis à jour sur votre compte EDEN
- ⇒ 1 photo d'identité
- ⇒ attestation de sortie de l'ancien club
- ⇒ si mutation en début d'année : 270€ si ancienne licence périmée
- ⇒ si mutation en cours d'année: 85€ si licence déjà payée + coût du badge d'accès suivant option choisie
- ⇒ photocopie licence précédente
- ⇒ photocopie carte d'identité recto-verso

Les demandes accompagnées des pièces nécessaires sont à envoyer en priorité par message-rie à : [licence.sslt87@sfr.fr](mailto:licence.sslt87@sfr.fr) ou adresse postale mentionnée dans l'entête

### Mode de règlement:

- Virement  Chèque  Espèces  Autres  
 Attestation paiement pour Comité d'Entreprise

**PAIEMENT:** pour un règlement par virement bancaire voici les coordonnées bancaire de la SSLT sans oublier de bien indiquer vos nom, prénom et/ou n° de licence dans la référence de votre virement.

Identifiant national compte bancaire - RIB  
Identifiant international de compte bancaire - IBAN  
Titulaire du compte : Société Sportive Limousine de Tir

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	36502	00010658202	89	CCM LIMOGES Centre
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identification Code)	
FR76 1027 8365 0200 0106 5820 289			CMCIFR2A	

Pour les mineurs, fournir obligatoirement une autorisation parentale signée des deux parents (disponible sur [www.sslt.fr](http://www.sslt.fr))

**Attention:** tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte sans rappel de l'intéressé.

Date :

Signature du demandeur



Appel à bénévolat: seriez-vous intéressé pour participer au fonctionnement du club ?

OUI  NON



**NOTA :** ce document doit être rempli lisiblement en majuscules . Il doit accompagner toute demande de licence adulte, jeune, enfant mineur. La licence fédérale définitive ne pourra être remise au demandeur qu'après délivrance d'un certificat médical conformément à l'article 5 de la loi 99-223 du 23 mars 1999